

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Délibération n° CM2024\_07

Convocation du 19 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 27

Thème : AFFAIRES SPORTIVES ET  
ASSOCIATIONS SPORTIVES

Objet : course des lacs 2024 - tarifs

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, Mme RICHARD-PERROT, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : M. PICHARD qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE  
M. GRAS qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE  
Mme BRUNEL qui a donné pouvoir à Mme GRANDO  
Mme MAES qui a donné pouvoir à Mme PERRIN  
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Tatiana RICHARD-PERROT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : JC LAGRANGE

Cette manifestation municipale est organisée en partenariat avec le comité des fêtes de Sanvignes et au profit de la Ligue contre le cancer. Elle se déroulera le dimanche 10 mars 2024 de 8h00 à 13h00

Le rapporteur propose de fixer les tarifs suivants :

• Inscriptions à l'avance : (jusqu'au jeudi 7 Mars)

Grande course (15 km) : 12 euros  
Petite course (8<9km) : 8 euros  
Course poussin/benjamins (1km) : Gratuit  
Course Minimes/cadets (2km) : Gratuit  
Personnes porteuses d'un handicap : 2km départ 11h45 Gratuit  
Marche : 3 euros

1 euro par inscription reversé à la ligue contre le cancer sauf pour la marche, reversement de la totalité.

- Inscriptions sur place :

Le tarif sera augmenté de 3 euros sauf pour la marche (même tarif : 3€)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les tarifs ci-dessus proposés pour l'édition 2024 de la course des lacs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Tatiana RICHARD-PERROT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 8 février 2024  
publié sur le site internet de la commune le 12 février 2024.